



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## DÉCISION

### **Territoire du « NORD DE MARMANDE » : Convention pour la réalisation de travaux de restauration d'hydromorphologie sur le cours d'eau de la Gupie Commune de CASTELNAU-SUR-GUPIE.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-15 concernant le fonctionnement des Syndicats Mixtes Fermés et L5211-10 relatif aux délégations de pouvoir du comité,

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021. »

**VU** les délibérations n°26\_030\_C en date du 21/05/2026 installant le Comité Syndical avec l'élection du Président, des Vice-présidents et des Membres du Bureau,

**VU** la délibération n°26\_039\_C du Comité syndical déléguant les formalités relatives aux affaires foncières à la Présidente et aux vice-présidents sur leur territoire,

**CONSIDERANT** les travaux d'entretien de la végétation et la diversification du cours d'eau de LA GUIPIE engagés, après respect des termes de l'article L 211.7 du code de l'environnement, par le Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et du Médier (SMATGM) sur la parcelle ZS 157 appartenant à EAU47,

#### **La Présidente,**

**AUTORISE** les travaux d'entretien du cours d'eau de la Gupie engagés par le Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et du Médier (SMATGM), après respect des termes de l'article L 211.7 du code de l'environnement et suivant Déclaration d'Intérêt Général le substituant aux obligations des propriétaires riverains,

**DÉCIDE** de signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et du Médier (SMATGM) pour définir les conditions de réalisation des dits travaux le long du cours d'eau de la Gupie sur la parcelle cadastrée ZS 157 appartenant au Syndicat EAU47,

**AR Prefecture**

047-254702491-20260619-26\_077\_D-AI

Reçu le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

**PRECISE** que ces travaux financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne et de la Gironde, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et par le SMATGM lui-même sont gratuits pour EAU47,

**PRECISE** que cette autorisation par voie de convention est consentie pour la durée de réalisation des travaux,

**Dit** qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen le **19/06/2026**, en deux exemplaires,  
Pour extrait conforme au registre  
La Présidente,

**Madame Geneviève LE LANNIC**